

# Conférence

## Journée nationale de la laïcité

Henri Dubreuil et Julien Bouchet, Référents laïcité

---

Vendredi 9 décembre 2022



# Journée de la laïcité

## Programme

---

- Ce que nous dit le Droit
- La laïcité, un objet collectif à définir, à comprendre et à s'approprier
- Nouveaux enjeux
- Échanges et questions diverses



---

# Partie 1

## Intérêt Général et laïcité Deux notions indissociable

---

# La notion d'intérêt général

## > Parler laïcité sans employer le mot

Mère de la laïcité ?



# Une notion floue et complexe

---

- L'intérêt général est défini comme ce qui est pour le bien public ou la capacité des individus à dépasser leur intérêt individuel pour exercer la suprême liberté et constituer ensemble une société politique ( rapport du CE de 1999).
- Mais si la notion est ancienne, elle n'a pas d'existence constitutionnelle et varie avec le temps.



# Une multiplicité d'acteurs

- Au départ, l'État souverain imposait sa définition de l'intérêt général et les modalités de son application.
- Plus tard, l'État qui s'est borné à être protecteur, a laissé apparaître des acteurs venant de la société civile mais il a continué à détenir le monopole de l'intérêt général.
- Aujourd'hui, les pouvoirs publics dans un rôle de régulateur cherchent à créer les conditions les plus favorables à la mise en œuvre d'un intérêt général qu'il définit. Ce qui permet aux acteurs de la société civile s'engager davantage dans l'intérêt général.
- Désormais, les associations, les fondations, et plus globalement l'économie sociale et solidaire, sont aux côtés des pouvoirs publics nationaux ou locaux pour exercer des missions d'intérêt général et sont assujettis aux mêmes règles, notamment en matière de laïcité.



# Une notion fondamentale pour l'action publique

- L'intérêt général est la finalité ultime de l'action publique.
- Il est une notion qui imprègne le droit public et la jurisprudence constitutionnelle et administrative...
- L'intérêt général est le moteur des droits fondamentaux comme les libertés publiques ou le droit de propriété mais aussi le fondement à d'éventuelles restrictions à ces droits.



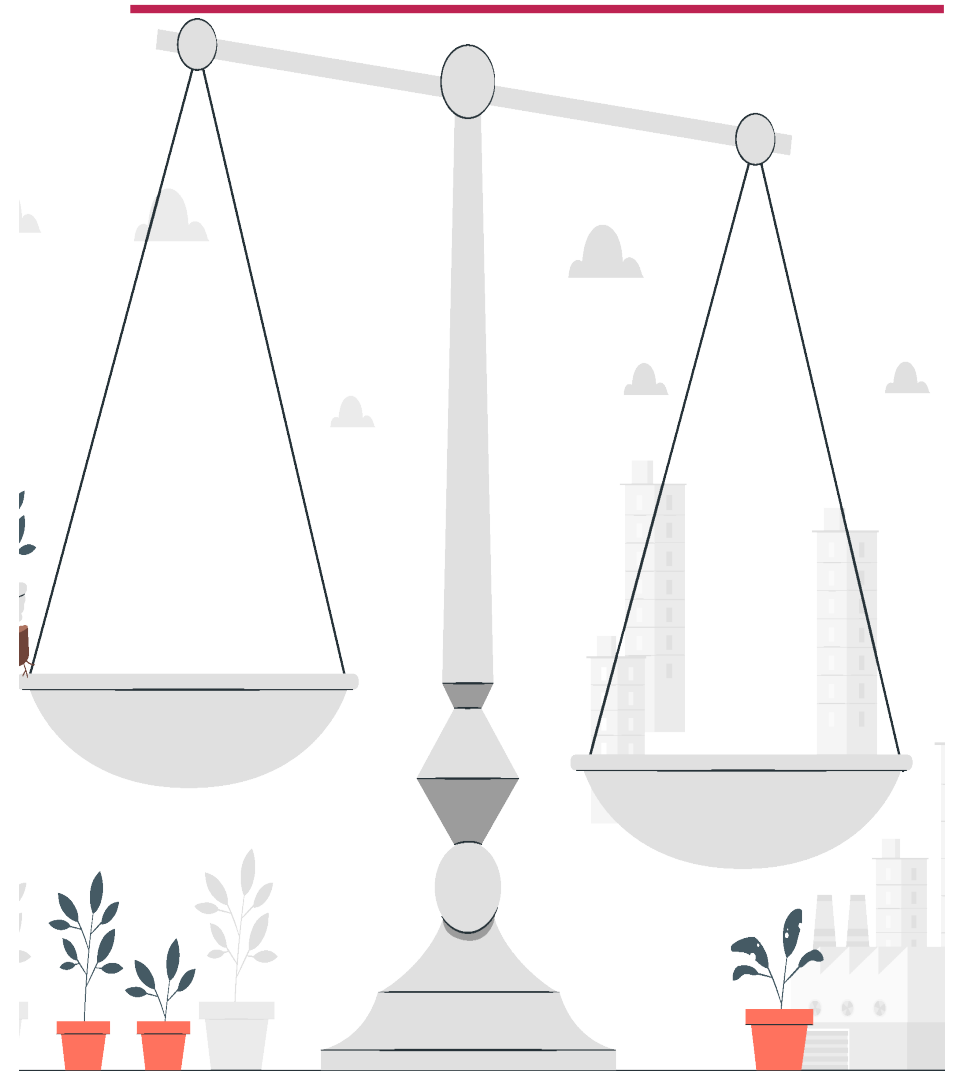




## Quelles contraintes en résultent pour l'agent public ?

### > Concilier liberté d'opinion et obligation de réserve

- La liberté d'opinion des agents publics
- Les obligations en matière de comportement et notamment l'obligation de réserve





---

## Partie 2

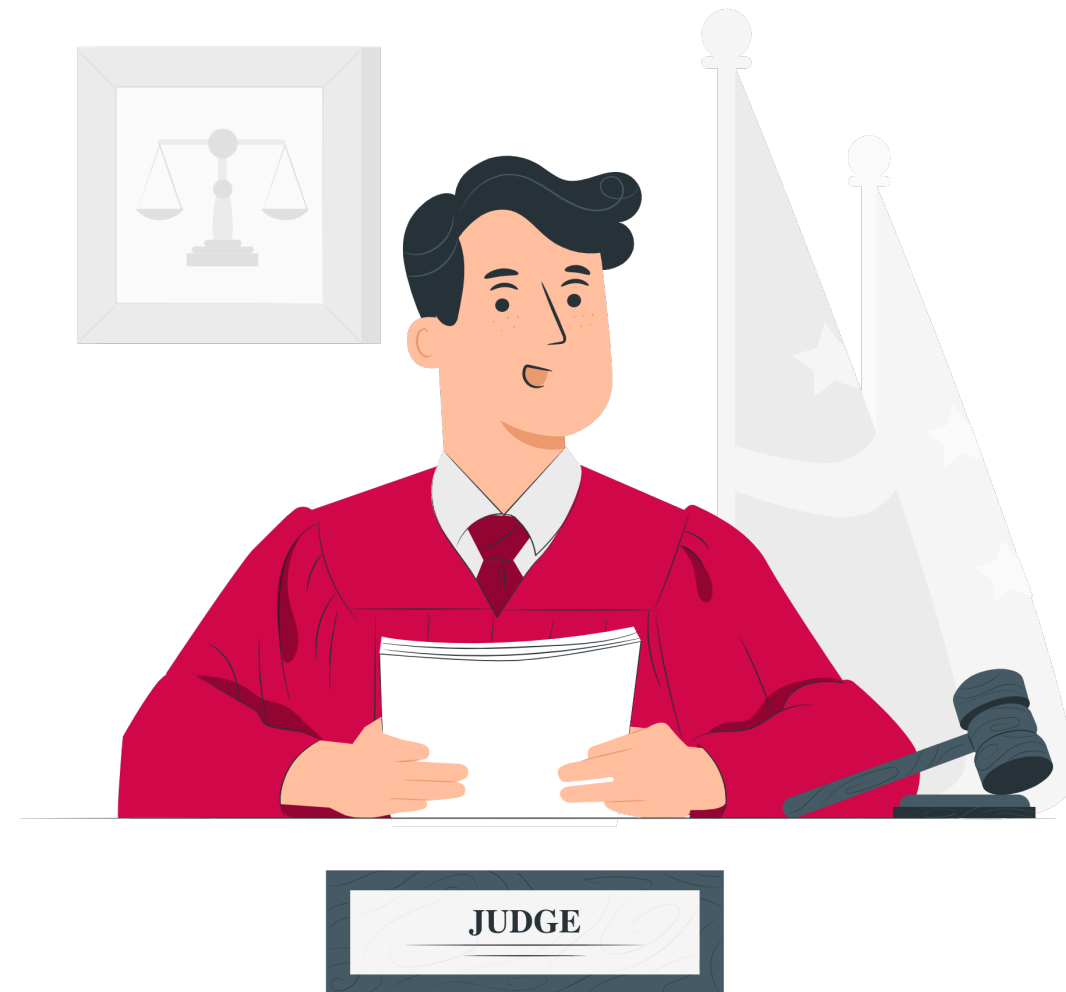
Parlons de la place de la  
laïcité dans ce cadre

---

# Ce que nous dit le droit

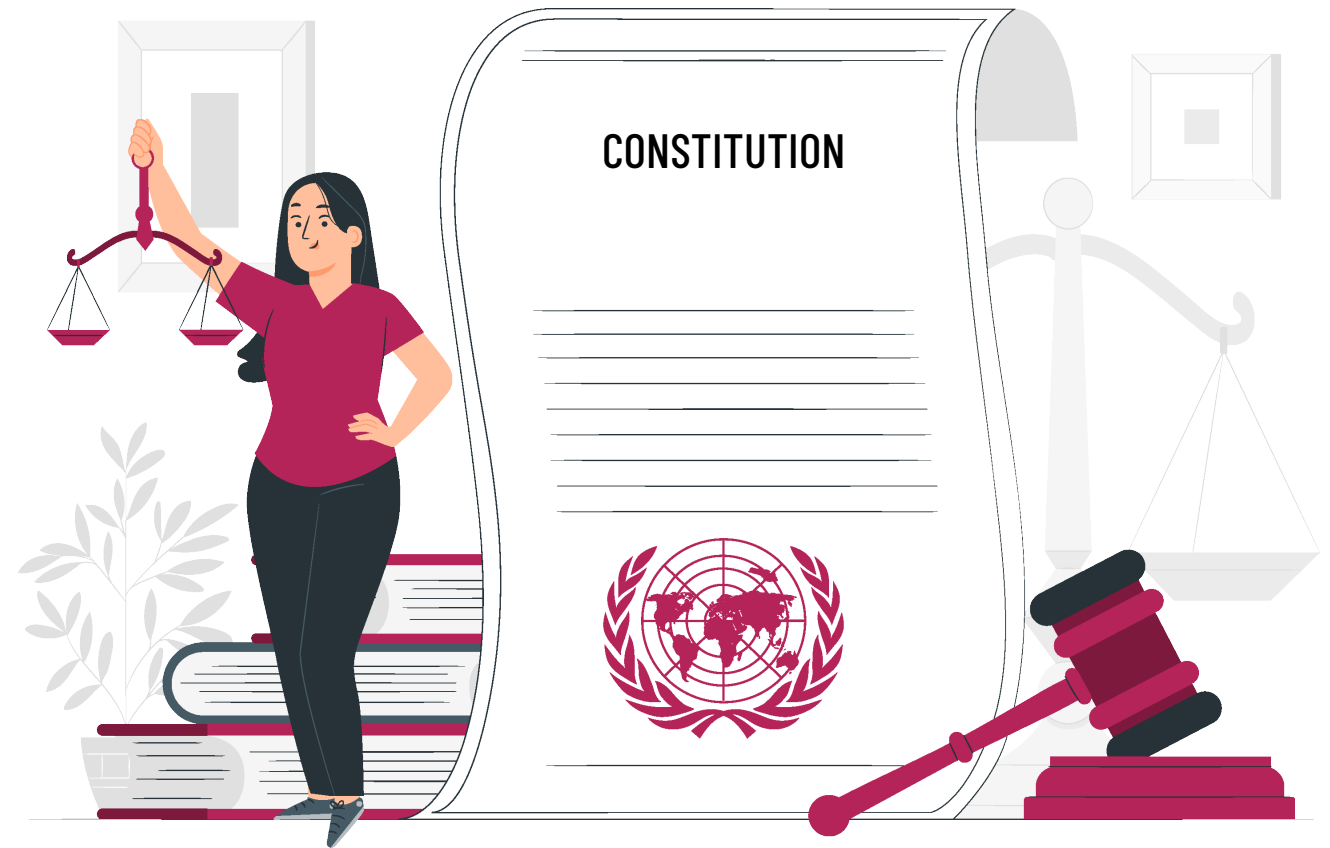
---

- Les grands principes du service public
- Les obligations qui en résultent pour les fonctionnaires, en matière d'obligation de neutralité et de réserve



# La laïcité....

- Un principe constitutionnel
- Une valeur républicaine
- Un positionnement éthique et professionnel





# Les origines

- La laïcité vient... du religieux : laos, le peuple, à côté des clercs (Moyen Âge central et fin du Moyen Âge)
- La délimitation d'un nouvel espace critique au moment de l'humanisme (XVIe-XVIIe siècles)
- L'extension de cet espace sous les Lumières (XVIIIe siècle)



# Les chocs

- La rupture révolutionnaire : la D.D.H.C., l'état-civil, la mort du roi
- La fondation napoléonienne : une contre-laïcité ?
- Les retours de la religion d'Etat et du « cléricalisme » (premier XIXe siècle)



# Les fondations

---

- Un projet politique à la fin du Second Empire et au début de la Troisième République (1865-1875)
- La séparation de l'Église et de l'École (années 1880)
- La séparation des Églises et de l'État (années 1900)





# Les transformations

---

- L'extension du champ laïque au XXe siècle
- La constitutionnalisation de la laïcité (1946, 1958)
- De nouveaux défis au temps d'une plus grande sécularisation (années 1960-années 1990) ?



# La laïcité aujourd'hui : un principe de liberté, d'égalité, et de fraternité

---

- Du vivre au faire-ensemble
- Le pluralisme républicain



# Nouveaux enjeux

---

## > Réseaux sociaux

La réserve, l'exemplarité, la probité

## > Questions d'actualité

- La neutralité lors du service
- Assurer une égalité d'accès aux services publics





---

## Partie 3

### Échanges et questions

---

# Merci pour votre attention

 7 rue Condorcet CS 70007  
63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1

 04 73 28 59 80

 [accueil@cdg63.fr](mailto:accueil@cdg63.fr)

 [cdg63.fr](http://cdg63.fr)

*Ouverture au public  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16h30.*

Ensemble, soutenons les métiers  
Publics territoriaux !

